

**République Française**

**Département de Savoie**

**Commune de MOTZ**

<p align="center"><b>COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>Séance du 27 novembre 2020</b></p>
--

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le Vendredi 27 novembre 2020, à 19h30, salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Daniel Clerc, Maire de Motz.

Etaient présents : Monsieur Daniel Clerc, Monsieur Roland Remondat, Monsieur Vincent Laloy, Madame Marie-Thérèse Dejeu, Monsieur Sébastien Fani, Monsieur Denis Jeantet, Madame Zoé Buckley, Madame Myriam Ortiz-Gutierrez, Monsieur Gérard Clerc, Monsieur Olivier Morelle, Monsieur Olivier Berthet.

Madame Marie-Thérèse Dejeu est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

## **ORDRE DU JOUR**

### **Diagnostic des installations d'éclairage public**

Dans le cadre de l'enquête sur l'état des lieux rénovation énergétique et énergie renouvelable organisée par Grand Lac, la Commune a pris connaissance de la restitution des résultats établis par le SDES.

Il a été identifié plusieurs points noirs sur la Commune au niveau de la consommation électrique du réseau éclairage. Par ailleurs, nous savons que plusieurs points lumineux sont hors service et nous devons changer de prestataire pour la maintenance de notre réseau d'éclairage.

C'est donc l'occasion de faire un diagnostic plus approfondi de nos installations d'éclairage public de manière à faire les bons choix pour la suite, en terme de matériel, fonctionnement, entretien, en prenant en compte les préconisations liées à la Transition Energétique.

Monsieur Le Maire présente la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et convention financière proposée par le SDES.

Le SDES propose un diagnostic comprenant le relevé, la cartographie de positionnement et la restitution sous tableur de l'ensemble de notre patrimoine EP (points lumineux et armoires de commandes), le recollement et l'analyse des factures d'énergie et de maintenance des trois dernières années, les propositions d'amélioration ainsi que le rapport final reprenant les éléments techniques et financiers présentés lors d'une réunion en fin de mission. Le SDES prendra à sa charge 40% de ce diagnostic. Le coût restant à la charge de la Commune s'élèvera environ à 1 240 euros TTC.

Le Conseil Municipal décide de valider la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage au SDES et de prendre en charge financièrement l'intégralité des coûts TTC de la part communale à l'unanimité.

### **Avenant à la Convention et Plan d'actions du Refuge LPO**

Pour rappel, la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) et son réseau d'Associations Locales et de Groupes développent un programme de préservation de la biodiversité et de découverte de la nature de proximité appelé "Refuge LPO". Cette appellation est un label mettant en valeur des espaces qui préservent et développent la biodiversité tout en offrant à l'homme une qualité de vie.

La Commune de Motz a signé, en novembre 2018, une convention de trois ans avec la LPO pour obtenir ce label de Refuge LPO sur l'Espace Sport et Nature du Fier, pour les années 2019 à 2021. Par son adhésion volontaire à ce programme, la Collectivité s'est engagée dans une démarche de valorisation et d'amélioration de son patrimoine naturel tout en conservant la libre disposition de ses biens et de leur jouissance dans le strict respect de son droit de propriété.

De son côté, la LPO s'est engagée à réaliser le diagnostic patrimonial du site, à nous proposer un plan de gestion intégrant un plan de valorisation faunistique et floristique, à collaborer avec les agents techniques de la Commune, à rencontrer les élus, à animer le refuge et enfin à réaliser, durant la dernière année de la convention, une évaluation du Refuge LPO.

Nous avons rencontré, en octobre 2020, une personne chargée de mission au niveau de la LPO Savoie ainsi qu'un représentant de la CNR. En effet, un avenant doit être signé pour intégrer dans la convention la CNR qui est propriétaire d'une partie du périmètre du Refuge au niveau de l'ESNF.

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les termes de cet avenant, dans lequel est intégré le Plan d'Actions du Refuge LPO revu suite aux discussions d'octobre. La CNR s'engage à participer financièrement à notre Plan d'Actions.

Cet avenant et le Plan d'Actions sont adoptés à l'unanimité.

## **Convention de mise à disposition de données CNR**

La CNR effectue régulièrement des études environnementales sur la faune et la flore qui évoluent le long du Rhône. Leurs données sont répertoriées et stockées au sein de leurs services. De par notre partenariat sur le refuge LPO, la CNR propose à la Commune de Motz et à la LPO Savoie de signer une convention de mise à disposition de données CNR afin de nous donner gracieusement un droit d'usage de leurs fichiers exclusivement pour le projet Refuge LPO de l'ESNF. Nous nous engageons en contrepartie à ne pas divulguer ces données et à ne pas les exploiter sans l'autorisation expresse de la CNR.

Cette convention est adoptée à l'unanimité.

## **Questions diverses**

### Projet maison Charmey

Le Conseil Municipal continue son travail et ses réflexions sur un projet d'aménagement de la Maison Charmey. La commune étant adhérente à l'Agence Alpine des Territoires (AGATE), nous les avons sollicités à ce titre pour un accompagnement à la consultation d'une maîtrise d'œuvre sous forme d'appel à projets.

Celle-ci aura en charge l'établissement des dossiers administratifs (rédaction d'un cahier des charges, lancement de la consultation, réception, dépouillement, contrôle de validité et présentation des offres reçues sous forme d'outil d'aide à la décision) et la recherche de subventions.

### Registre de Veille sociale

Dans le contexte sanitaire actuel, le Conseil Municipal porte une attention toute particulière aux personnes âgées et/ou isolées. Un recensement des personnes qui nécessiteraient une attention plus particulière pendant cette période a été réalisé.

Cette veille passe par la mise en place d'un dispositif d'appel téléphonique régulier.

Monsieur Le Maire rappelle qu'il est du devoir de chacun d'être attentif à son entourage et/ou son voisinage pendant ces périodes. Si vous pensez que les services de la Mairie n'auraient pas pris en compte une personne, ou si vous pensez avoir besoin de nos services, alors n'hésitez pas à vous rapprocher du secrétariat de Mairie.

### Colis de Noël

Composés de produits locaux, et accompagnés d'une carte confectionnée par les enfants de l'école du village, ils seront distribués dans les semaines qui arrivent aux personnes âgées de plus de 75 ans.

## Loyers Vacancéole

Le groupe Vacancéole a interpellé la commune sur l'impact des 3 mois de fermeture administrative de ses résidences au printemps dernier. Ils ont demandé une annulation des loyers du 15 mars 2020 au 15 juin 2020 et ont proposé un versement complémentaire en janvier 2021, versement qui serait calculé en fonction du chiffre d'affaires hébergement de l'exercice 2019/2020.

Suite à cette demande écrite, le conseil municipal a demandé à ce que lui soient transmis le bilan de l'exercice 2019/2020 avant de prendre toute décision. Nous sommes dans l'attente de ces éléments chiffrés.

## Fibre optique

Le Conseil Municipal a assisté à une réunion de présentation du déploiement de la fibre en Albanais et en Chautagne. La société Covage, en charge du déploiement dans le cadre de l'AMEL de Savoie (Appel à Manifestation d'Engagements Locaux), accompagné du Service aménagement numérique du Département, a ainsi fait un point d'étape du déploiement de la fibre sur nos communes.

Sur la commune de Motz, les points de branchement optique permettant le raccordement des premières prises pourront être déployés au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021. Il faudra ensuite compter un délai d'environ 6 mois pour que la commercialisation soit opérationnelle et permette aux usagers de connecter leurs box.

## Influenza aviaire

En raison de la découverte de plusieurs cas d'influenza aviaire hautement pathogène dans l'avifaune des Pays-Bas qui alertent sur le risque d'introduction en France à partir de la circulation du virus dans les couloirs de migration actuellement empruntés par les oiseaux sauvages, le niveau de risque épizootique a été qualifié de « modéré » par arrêté ministériel du 23 octobre 2020.

Le **risque « modéré »** entraîne la mise en place de mesures de protection renforcées à savoir :

### Sur l'ensemble des communes :

- La surveillance active de l'avifaune
- Une surveillance quotidienne dans les élevages
- L'application de mesures de biosécurité

### Et dans les communes situées en zone à risque particulier ou ZRP (dont la commune de Motz) :

- La protection des oiseaux comprenant :
  - La claustration des volailles et autres oiseaux captifs ou leur protection par des filets,
  - La réduction des parcours de sorte que soit évitée la proximité des points d'eau naturels, cours d'eau ou mares.Cette mesure s'applique pour tous les élevages commerciaux de volailles (sauf dérogation précisée par arrêté) et toutes les basses-cours (sans dérogation possible).
- L'interdiction des rassemblements d'oiseaux, et en particulier des marchés de volailles vivantes, sauf dérogation.
- L'interdiction du transport et de l'utilisation des appelants, sauf dérogation.
- L'interdiction du transport et du lâcher de gibier à plumes, sauf dérogation.

Monsieur Le Maire rappelle que **tout détenteur d'oiseaux est tenu d'en faire la déclaration auprès de la mairie du lieu de détention des oiseaux** en renseignant une fiche de recensement disponible en mairie et en annexe de ce compte-rendu. Par dérogation, les détenteurs dont les oiseaux sont détenus en permanence à l'intérieur de locaux à usage de domicile ou de bureau ne sont pas tenus de faire cette déclaration.

La séance est levée à 21h30

# INFORMATIONS GENERALES

## Page Facebook

Création d'une page Facebook pour la commune de Motz



## Tests antigéniques

Le **Pôle de Santé de Chautagne** a mis en place des permanences pour la réalisation de **tests antigéniques** (résultats en moins de 30 minutes) pour les personnes remplissant les conditions suivantes :

- Etre symptomatique depuis moins de 4 jours
- Avoir moins de 65 ans
- Ne pas être dans le 3ème trimestre de grossesse Ne pas avoir de pathologies considérées à risque de Covid 19 grave (voir liste ci-après)
- 

Les tests s'effectuent **SUR RDV UNIQUEMENT** par les infirmières de la Chautagne à la pharmacie de Chindrieux les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Il est indispensable d'appeler la pharmacie au 04 79 54 20 62 pour prendre un RDV.

Prenez soin de vous et de vos proches,

Liste des pathologies considérées à risque de Covid 19 grave (Avis Haut Conseil de la Santé publique avril 2020) :

- Personnes avec antécédents cardiovasculaires : hypertension artérielle compliquée (avec complications cardiaques, rénales et vasculo-cérébrales), ATCD d'accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie, de chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV\*
- Diabétiques, non équilibrés ou présentant des complications
- Personnes ayant une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale (BPCO, asthme sévère, fibrose pulmonaire, syndrome d'apnées du sommeil, mucoviscidose notamment)
- Patients ayant une insuffisance rénale chronique dialysée ;
- Malades atteints de cancer évolutif sous traitement (hors hormonothérapie) ;
- Personnes présentant une obésité (IMC > 30 kgm-2)
- Personnes présentant un syndrome drépanocytaire majeur ou ayant un antécédent de splénectomie ;
- Malades atteints de cirrhose au stade B du score de Child Pugh au moins ;
- Personnes avec une immunodépression congénitale ou acquise :
  - médicamenteuse : chimiothérapie anti cancéreuse, traitement immunosuppresseur, biothérapie et/ou corticothérapie à dose immunosuppressive ;
  - infection à VIH non contrôlée ou avec des CD4 <200/mm3 ;
  - consécutive à une greffe d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ;
  - liée à une hémopathie maligne en cours de traitement ;

## **Mairie de Seyssel (74)**

Un service de dépistage en « drive » a débuté le lundi 23 novembre sur le parking de la Salle des Fêtes de Seyssel (74), pour l'instant sans prise de rendez-vous, cela pourra évoluer selon la demande. Les horaires et informations sont disponibles sur le site internet de la mairie de Seyssel [www.mairie-seyssel74.fr](http://www.mairie-seyssel74.fr)

## Divagation des chiens et déjections canines

Nous vous rappelons que par arrêté municipal du 16 mars 2006 tout propriétaire de chien a l'obligation de tenir son animal en laisse sur les voies des agglomérations, parcs et jardins publics, sur le territoire communal. De plus, par mesure d'hygiène publique, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour enfants. Tout contrevenant au présent règlement peut se voir infliger une contravention de 2<sup>ème</sup> classe (article R.632-1 du nouveau code pénal).

## Monoxyde de carbone : comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès par an. Il peut être émis par **tous les appareils à combustion** (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...).

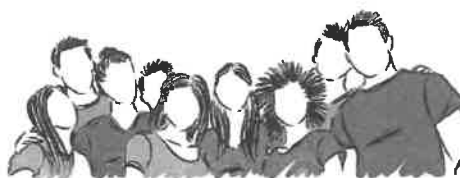
Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

- Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.
- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage : aérez au moins 10 minutes par jour et n'obstruez jamais les entrées et sorties d'air de votre logement.
- Veillez également à une bonne utilisation des appareils à combustion.
- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue, etc.
- Si vous devez installer des groupes électrogènes, ne jamais les mettre dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.

En savoir plus : [www.prevention-maison.fr](http://www.prevention-maison.fr)

Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES)

## Animations sur le territoire (dans le respect des règles sanitaires)



### Programme d'animation jeunesse (14 - 17 ans)

*Novembre Décembre 2020 (Hors vacances)*

<b>MERCREDI 02/12</b> 14H-17H	L.OUP GAROU	Le village de Thiercelieux et ses loups garous n'attendent que toi !
<b>MERCREDI 9/12</b> 14H-17H	LAND ART 	Création éphémère à base de matériaux de la nature
<b>MERCREDI 16/12</b> 14H-17H	DÉFIS SPORTIFS EN ÉQUIPE	Viens affronter tes amis à travers des défis sportifs ! Tu peux constituer ton équipe !

Le RDV est donné au parking de l'ALCC à Chindrieux.  
Toutes les activités se font en extérieur et sont au tarif vert !






# Ateliers Familiales de décembre

Un peu de légèreté, de gaieté, on s’amuse, on apprend en famille...

Le centre socioculturel ALCC est autorisé à proposer des actions parentalité dans le cadre du REAAP, réseau d’écoute, d’appui et d’accompagnement à la parentalité, dispositif partenarial entre l’Etat, le Conseil Départemental de la Savoie et la Caisse d’Allocations Familiales de la Savoie. ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

**Le port du masque est obligatoire.**

**Les parents et enfants usagers de ces dispositifs peuvent invoquer le motif « se rendre dans un service public (...) pour une démarche qui ne peut être réalisée à distance ».**

<p><b>Motricité (4 mois- 2 ans)</b> « Papa, maman, regardez ce que je sais faire » Sur inscription, tarif selon le Quotient Familial</p>	<p><b>Tous les lundis</b> </p>	<p><b>9h30-10h30</b>, salle la Chambotte à côté du centre ALCC</p>
<p><b>Lieu d'accueil enfants-parents (0-6ans)</b> Un temps d'écoute et d'échange, un lieu de socialisation pour l'enfant. Un espace de jeu collectif Sans inscription, gratuit</p>	<p><b>Tous les mardis</b> </p>	<p><b>8h30-11h30</b>, Espace Famille, Serrières-en-Chautagne (en face de la mairie)</p>
<p><b>Atelier créatif MOSAIQUE</b> Dès 3 ans pour les enfants accompagnés et dès 6 ans pour les enfants seul.e.s Fabrication miroir, mobile ou bougeoir en mosaïque Fabriquer un petit cadeau de Noel que l'on pourra offrir à ses parents, ses amis... Sur inscription, 2 euros par enfant</p>	<p><b>Tous les mercredis</b> </p>	<p><b>13h30 – 17 h</b>, centre ALCC </p>
<p><b>Eveil des p'tits loups (0-3 ans)</b> Eveil musical, comptines, lecture de contes, motricité Sur inscription, gratuit</p>	<p><b>Tous les jeudis</b> </p>	<p><b>Entre 14h30 et 16h15</b>, salle la Chambotte, centre ALCC</p>

<p><b>Yoga parents-enfants 3-5 ans</b> Sur inscription, tarif selon le Quotient Familial</p>	<p><b>Samedi 19</b> </p>	<p><b>9h30-10h15</b> 3-5 ans <b>10h30-11h15</b> 6-10 ans</p>
--	--	--

<p><b>Sur rendez-vous</b></p>	<p>Centre ALCC </p>	<p><b>Point relais CAF</b> Pour réaliser vos démarches, compléter un dossier, accès numérique, accompagnement...</p>
-------------------------------	--	--

**Inscriptions :** 04.79.54.52.54 ou [accueil@alcc73.fr](mailto:accueil@alcc73.fr) ; Centre socioculturel ALCC 90 ch. des choîtres 73310 Chindrieux



Animation  
Loisirs et  
Culture en  
Chautagne



# Déploiement de la fibre optique sur Motz

## Préambule.

Face au développement toujours croissant de l'usage des technologies numériques, aussi bien dans la sphère économique, publique que privée, l'Internet à haut débit par le réseau téléphonique, support essentiel de la transition numérique, a aujourd'hui atteint ses limites.

## Quelle organisation ?

Afin de répondre aux enjeux de compétitivité et d'aménagement du territoire, le Département de la Savoie, en tant que porteur du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN), a fait le choix, fin 2018, de recourir à une procédure dite d'Appel à Manifestation d'Engagements Locaux (AMEL) pour le déploiement d'un réseau à Très Haut Débit (THD) en fibre optique.

Cette procédure vise à accélérer la couverture en fibre optique des territoires ruraux en identifiant des engagements de déploiement, exclusivement sur fonds propres, d'opérateurs privés. Il s'agit donc d'une opération blanche pour les contribuables.

L'AMEL de la Savoie a été remporté en octobre 2018 par la société COVAGE (en partenariat avec l'opérateur Orange) et sa société **Savoie connectée** est dédiée au déploiement du réseau de fibre optique de la Savoie.

Au final, la quasi-totalité du département sera couvert par la fibre optique, en utilisant en grande partie les infrastructures existantes, ce qui fera du réseau savoyard l'un des plus importants réseaux AMEL de France.

Ce déploiement est très attendu des particuliers mais aussi des acteurs économiques, touristiques ou encore du service public.

## Quel calendrier de mise en œuvre ?

Savoie connectée (et 7 sociétés sous-traitantes) s'est engagée à ouvrir à la commercialisation **255 000 prises** d'ici mi-2024 dont 50 % mi-2022.

## Mais au fait, qu'est-ce que le Très Haut Débit ?

Le débit Internet est la quantité d'informations qu'un réseau permet de transférer en un temps donné. Il est exprimé en «bit » (kilo, méga, giga) par seconde. Plus le débit est élevé, plus la vitesse de téléchargement des données (documents, vidéos, musiques, etc.) est rapide.

### Les niveaux de débits Internet :

- **Inéligible** : inférieurs à 512 kilobits par seconde
- **ADSL (Haut Débit)** : à partir de 512 kilobits par seconde
- **VDSL (Très Haut Débit sur le réseau téléphonique)** : à partir de 30 mégabits par seconde
- **Très Haut Débit sur le réseau fibre optique** : à partir de 100 mégabits par seconde

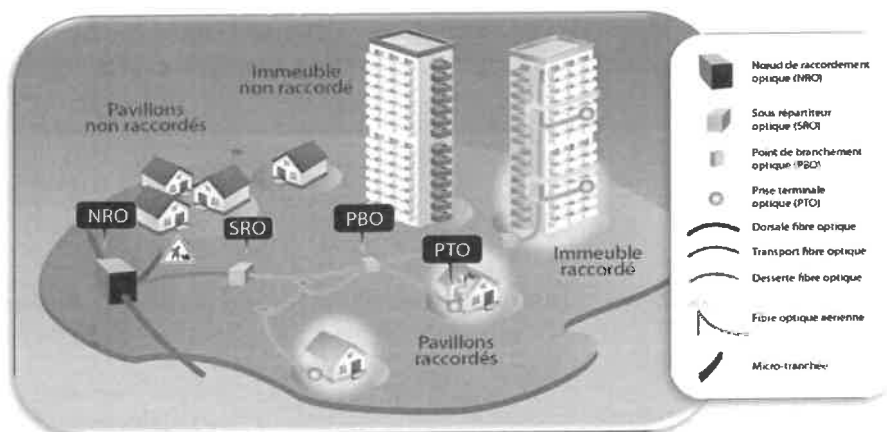
### Le déploiement de la fibre pour les particuliers, comment ça marche ?

Un réseau fibre optique (aussi appelé FttH pour « Fibre to the Home ») permet de proposer des accès très haut débit à l'ensemble des logements qu'il dessert sur une zone donnée. A partir d'un nœud de raccordement optique (**NRO**), la fibre transite vers un sous-répartiteur optique (**SRO**) (parfois appelé point de mutualisation). Ensuite, elle se dirige vers des points de branchement optique (**PBO**) qui sont créés à proximité des habitations (façades, poteaux, boîtiers d'étage, etc...), à partir desquels sont réalisées les opérations de raccordement final.

Le branchement final dans votre logement s'effectue par un technicien après souscription d'une offre auprès d'un fournisseur d'accès Internet en raccordant une prise terminale optique (**PTO**) au PBO le plus proche. C'est à partir de cette prise murale que vous connecterez votre BOX.



Armoire de rue ou SRO



Sur la commune de MOTZ, les points de branchement optique (**PBO**) qui vont permettre le raccordement des premières prises (**PTO**) pourront être déployés dès 2021.



# Annexe 1

**Fiche de recensement des oiseaux détenus par toute personne physique ou morale**

**Département :**

**- Nom (ou raison sociale) :**

**- Adresse du détenteur :**

**- Adresse du lieu où sont détenus les oiseaux :** ( à compléter si différente de l'adresse du détenteur):

■ **Je déclare détenir les oiseaux suivants :**

	Espèces détenues	Au nombre de
<input type="checkbox"/>	Poules	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/>	Cailles	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/>	Pigeons	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/>	Faisans	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/>	Perdrix	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/>	Oiseaux d'ornement	<input type="text"/>

	Espèces détenues	Au nombre de
<input type="checkbox"/>	Dindes	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/>	Pintades	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/>	Canards	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/>	Oies	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/>	Ratites (Atruches, Emeus, etc..)	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/>	Autres espèces d'oiseaux non cités	<input type="text"/>

■ **Les oiseaux ci-dessus déclarés sont-ils utilisés comme appelants ?**

Non                       Oui

■ **Les oiseaux ci-dessus déclarés sont-ils détenus en (Plusieurs cases peuvent être cochées):**

volières extérieures       enclos                       liberté                       bâtiments fermés

■ **Les oiseaux ci-dessus ont-ils été déclarés à un organisme officiel ?**

Non                       Oui

→ **Si Oui à quel organisme (à préciser) ? :**  
*(Direction Départementale en charge des Services Vétérinaires, Etablissement départemental de l'élevage, Direction Départementale des Territoires, autres...)*

**- L'organisme a-t-il attribué un numéro?**

Oui                       Non

→ **Si Oui préciser le numéro attribué :**

**Date et signature du déclarant :**

